

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 Décembre 2006

### DELIBERATION

#### **OBJET : Parc Tertiaire de Ty Néhué – Cession Philippe WINUM**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition de Monsieur Philippe WINUM, demeurant à Larmor Plage. Il désire acquérir des locaux situés place Jean Monnet et loués par la Sarl « SIERRA ECHO », dont il est le gérant. L'acquisition se fera par l'intermédiaire d'une S.C.I.

Les bureaux se situent à l'étage du bâtiment F de la Place Jean Monnet. Ils sont référencés lot 19 dans la copropriété de Ty-Nehué 3.

Le prix proposé après avis des services fiscaux s'élève à 48 000.00 Euros net vendeur.

Les frais de notaire et ceux liés à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « EMPLOI, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, COMMERCE, ARTISANAT, AGRICULTURE ET PECHE » et « FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE », après en avoir délibéré,

- donne son accord pour la vente du bureau précité au prix de 48 000.00 Euros à Monsieur Philippe WINUM, les frais y afférents étant à la charge de l'acquéreur.
- donne tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint Délégué pour accomplir les différentes formalités.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,  
Loïc LE MEUR